Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le 2026/09/29
ID : 064-216402818-20260929-DELIB20268029-DE

Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE de JASSES SEANCE du 29 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la MAIRIE en séance publique sous la présidence de Mr BORDENEUVE Franck, Maire.

PRESENTS : BALDAN Chantal, BORDENEUVE Franck, BROCHARD Damien, CATCOURY Patrick, DAGUERRE Julien, GAMBADE Jérôme, LABASSE Estelle, LAGREOU Nathalie, POURSUIBES Christelle, ROCHANGE-LESQUIOT Véronique

EXCUSE(s) : BOPP Aurore
ABSENT(s) :
PROCURATION(S) : BOPP Aurore pour BORDENEUVE Franck
Secrétaire de séance : ROCHANGE-LESQUIOT Véronique **Date de la convocation** : 23/09/2026

------o------

Objet : ASSUJETISSEMENT des LOGEMENTS VACANTS à la TAXE d'HABITATION sur les RESIDENCES SECONDAIRES et AUTRE LOCAUX MEUBLES NON AFFECTES à l'HABITATION PRINCIPALE

Mr le Maire rappelle les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale. Il rappelle la délibération prise le 16/05/2026 allant dans ce sens.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mr le Maire, et après en avoir largement délibéré,

- **DECIDE** d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale,

- **CONFIE le SOIN** à Mr le MAIRE de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre ont signé les membres présents.

Pour copie conforme
Le Maire,
Franck BORDENEUVE

MAIRIE DE JASSES P-A. 64190

Mise en ligne le : 04/11/2026 10:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Jasses
https://www.intramuros.org/jasses/documents_administratifs/85941